

Publié le 15 mai 2015 à 16h32 | Mis à jour le 15 mai 2015 à 16h32

# Harcèlement envers une collègue: un journaliste obtient une absolution



Gordon Mac Dougall a été congédié de Radio-Canada après 35 ans de services.

Photo André Tremblay, archives La Presse



[Christiane Desjardins](#)

La Presse

Mac Dougall, qui a travaillé pendant 35 ans comme journaliste à Radio Canada international, a obtenu une absolution conditionnelle vendredi, à Montréal, pour une affaire de harcèlement envers une collègue de travail.

Épris d'une collègue d'origine asiatique, M. McDougall l'avait poursuivie de ses assiduités entre 2009 et 2012, au grand désespoir de celle-ci. La femme a porté plainte et M. Mac Dougall a été accusé. L'homme qui occupait les fonctions de chef de pupitre, a plaidé coupable à une accusation de harcèlement.

Lors des représentations sur la peine, la victime avait raconté que M. McDougall

l'avait suivie, épiée et harcelée à de très nombreuses reprises. Elle soutenait que ce harcèlement l'avait plongée dans la dépression, et qu'elle avait été en arrêt de travail pendant sept mois, à cause de cela, à partir de 2012. Pour la CSST, c'était considéré comme un accident de travail.

En raison de cette affaire, M. Mac Dougall a été congédié de Radio-Canada après 35 ans de services. Il envisage maintenant de donner des cours d'anglais à l'étranger.

L'homme de 69 ans, qui était défendu par Me Éric Sutton, est soumis à une probation de deux ans et doit faire un don de 1000 \$ au centre des victimes d'actes criminels. C'est Me Audrey Simard qui officiait pour la Couronne.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.